

par MICHEL LAVAL*



Vous avez dit Girondins ?

De la faction à la fiction

LE 14 PRAIRIAL AN III (2 juin 1795), la Convention nationale fut le théâtre d'une cérémonie dont la majesté tranchait singulièrement avec les humiliations qu'elle avait endurées au cours des deux premières années de sa jeune existence.

Le *Moniteur universel* qui, depuis 1789, transcrivait sous le nom de *Gazette nationale* les débats parlementaires, observe que ce fut « la première fois que la Convention y parla la langue des signes dont les peuples anciens savaient faire un si grand usage, que les modernes ont tant négligé et qui fut toujours l'objet des conseils de l'immortel Jean-Jacques Rousseau »^[1].

Un décret de reconnaissance adopté quelques jours auparavant avait décidé de consacrer cette séance solennelle à la mémoire du jeune député Féraud qu'une bande d'émeutiers avaient sauvagement égorgé avant de porter sa tête en trophée, fichée au bout d'une pique, jusqu'au pied de la tribune de la Convention présidée par Boissy d'Anglas.

Tout avait été conçu et organisé pour donner à cette cérémonie le plus grand éclat. Le sarcophage de marbre blanc, sur lequel avaient été déposés les attributs de représentant du peuple du défunt, trônait au centre de la vaste salle des machines des Tuileries où la Terreur jacobine avait réduit au silence la Convention jusqu'à la chute de Robespierre.

* Avocat, essayiste, auteur de *L'homme sans concessions: Arthur Koestler et son siècle* (Calmann-Lévy, 2005, 706 p.) et de *Tué à l'ennemi: la dernière guerre de Charles Péguy* (Calmann-Lévy, 2013, 432 p.).

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, Plon, 1859, vol. XXIV, p. 589-590 et 607-614.

Le buste du fondateur de la République romaine Brutus surplombait le tombeau. Des guirlandes de chêne avaient été suspendues à toutes les embrasures de la salle. De nombreux musiciens avaient pris place sur les travées du côté gauche de l'hémicycle d'où, écrit *Le Moniteur*, «le volcan jacobite vomit si longtemps sur la France entière ses fureurs et ses crimes».

La Convention était au grand complet. Tous les députés revêtus de leur costume officiel, le bras ceint d'un crêpe noir, l'épée au côté, étaient présents. Tous portaient l'écharpe et le panache tricolores. Les tribunes publiques, d'où tant «d'indécentes clameurs» et de «huées avilissantes»^[2] s'étaient déversées sur la Convention, étaient occupées par les membres des corps constitués, les autorités judiciaires, les ambassadeurs des puissances étrangères et les délégués des quarante-huit sections de Paris.

Deux urnes funéraires avaient été placées de part et d'autre du bureau du président.

Celle de droite portait l'inscription :

*Aux magnanimes défenseurs de la liberté,
morts dans les prisons et sur les échafauds pendant la tyrannie*

Sur celle de gauche, était gravée cette phrase :

Ils ont eu le sort de Caton et de Barnevelt.

La Convention avait chargé le député du Loiret Jean-Baptiste Louvet de prononcer l'éloge funèbre de Féraud dont il retraça en termes émouvants le dévouement à la République.

Au détour d'une phrase, Louvet s'interrompit un bref instant à l'évocation de la date du 2 juin 1793 où, deux années auparavant, jour pour jour, il avait été, avec vingt-huit autres conventionnels et deux ministres, décrété d'arrestation par une Convention assaillie par une troupe armée et les bandes sans-culottes de la Commune de Paris et des Jacobins.

«Qu'ai-je dit ! Quel temps j'ai rappelé ! s'exclama-t-il soudain. Quel souvenir m'a saisi ! Eh ! Qui nous rendra d'autres représentants du peuple non moins courageux et non moins fidèles ? Nos amis, qui nous les rendra ? Qui pourra rendre à la République la plupart de ses fondateurs ? Qui consolera cette tribune veuve de ses plus grands orateurs ? Cette tribune qu'ils honoraient de tant de vertus, de tant de talents, de tant de savoir, et d'où ils sont descendus pour monter sur l'échafaud ! Échafaud glorieux sans doute, à jamais glorieux, mais qui nous a causé des pertes irréparables»^[3].

À la fin du discours de Louvet, le député de la Vienne, Antoine Claire Thibaudeau, se leva pour demander que «les honneurs solennels soient rendus à la mémoire des amis de la

2. François-Alphonse AULARD, *Les grands orateurs de la Révolution française. Mirabeau, Vergniaud, Danton, Robespierre*, Paris, F. Rieder et Cie, 1914 (Pierre-Victurnien Vergniaud : t. III, 63-160).

3. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, précité, vol. XXIV, p. 609.

liberté qui avaient péri sur l'échafaud le 31 octobre^[4] ». Il proposa à la Convention de leur « donner un grand témoignage de reconnaissance et de regrets » par la célébration d'une « pompe funèbre » à la date anniversaire de leur supplice.

La proposition fut décrétée et renvoyée au Comité d'instruction publique pour « présenter son mode d'exécution ».

La cérémonie commémorative se tint le 11 vendémiaire de l'an IV (3 octobre 1795). Le député Baudin des Ardennes présidait. Les musiciens exécutèrent les hymnes que Gossec et Méhul avaient composés pour l'événement. Le député Hardy lut une liste de quarante-sept députés « tombés sous la hache décenvirale ». Puis Baudin prit la parole pour rappeler « les services rendus à la liberté par les représentants du peuple qui en furent les martyrs, leurs vertus, leur courage contant et leur fin tragique^[5] ».

Trois semaines plus tard, la Convention, réconciliée avec ce passé douloureux, se sépara aux cris de « Vive la République ! ».

La cérémonie du 3 octobre 1795 constitua le point d'orgue du mouvement de réhabilitation des députés victimes de la grande proscription qui, de la fin mai à la fin octobre 1793, amputa la Convention nationale d'une partie de ses représentants et marqua le début véridique de la Terreur^[6].

Lors du débat du 18 ventôse an III (11 mars 1795) sur le rappel des « députés hors la loi », Merlin de Douai, fit, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, l'historique des trois décrets des 2 juin, 28 juillet et 3 octobre 1793 qui avaient jalonné cette proscription^[7].

Le premier, pris sous la dictée de Marat, avait décrété d'arrestation vingt-neuf députés. Le deuxième, voté à l'initiative de Barère au nom du Comité de salut public, avait doublé le nombre des proscrits dont dix-huit étaient déclarés « traîtres à la patrie » et onze, décrétés d'accusation. Le troisième, adopté sur le rapport d'Amar au nom du Comité de défense générale, avait frappé de proscription cent quarante-cinq députés : quarante étaient mis en

4. Les vingt martyrs du 31 octobre sont : Antiboûl, Boileau, Brissot, Boyer-Fonfrède, Ducos, Gensonné, Lacaze, Carra, Duchastel, Duprat, Mainvielle, Lauze de Perret, Fauchet, Gardien, Lasource, Lehardi, Lesterpt-Beauvais, Sillery, Vergniaud, Viger. Ils ont été condamnés la veille à la peine de mort. Le vingt-et-unième accusé, Valazé, s'est donné la mort à l'annonce de sa condamnation en se perçant le cœur d'un coup de stylet dissimulé dans sa redingote.

5. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, précité, vol. XXVI, p. 114 et ss.

6. Les débats sur la réhabilitation et les cérémonies commémoratives à la Convention se déroulèrent lors des séances des 12 vendémiaire an III, 1^{er} et 2 brumaire an III, 18 frimaire an III, 18 ventôse an III, 14 prairial an III et 14 vendémiaire an IV. Voir Claude PERROUD, *La Proscription des Girondins, 1793-1795*, Toulouse, É. Privat et Paris, F. Alcan, 1917; Mona OZOUF, « Thermidor ou le travail de l'oubli », in *De Révolution en République*, Gallimard, coll. « In Quarto », 2015, p. 654; Bronislaw BACZKO, « Les Girondins en Thermidor », in *La Gironde et les Girondins*, (dir. F. FURET et M. OZOUF), Payot, coll. « Bibliothèque historique », 1991, p. 47 et s.

7. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, précité, vol. XXIII, p. 637 et s.



*Philippoteaux, Le Dernier Repas des Girondins, interrompu par l'appel pour la guillotine, 31 octobre 1793.
Au premier plan à gauche, étendu sur une civière, le corps sans vie de Valazé
qui s'était poignardé dans la salle du Tribunal révolutionnaire à l'énoncé de la condamnation à mort.*

accusation dont quatorze l'étaient déjà, douze ne se trouvaient qu'en état d'arrestation et quatorze étaient poursuivis pour la première fois; vingt étaient déclarés « traîtres à la patrie » dont les dix-huit en fuite visés par le décret du 28 juillet auxquels étaient ajoutés deux autres noms; soixante-quinze, enfin, qui avaient signé une protestation contre le premier décret du 2 juin, étaient déclarés en état d'arrestation.

Un grand nombre croupissait dans les prisons de Paris ou de province dans l'attente d'un procès ou d'une amnistie; d'autres, préférant une liberté clandestine à une espérance recluse, erraient de cachette en cachette sous des déguisements de fortune et des noms d'emprunts.

Quarante-cinq avaient péri sur l'échafaud; plusieurs, dont Condorcet, s'étaient donné la mort; deux avaient été retrouvés dévorés par les loups.

Les « magnanimes défenseurs de la liberté » dont parlait Thibaudeau, couverts hier d'opprobre, oints aujourd'hui de la reconnaissance nationale, sont entrés dans l'histoire de la Révolution sous le nom de « Girondins ». Les historiens en ont fait les grands vaincus de la lutte inexpiable, qui, dès l'automne 1792, les opposa au parti jacobin et son groupe parlementaire des Montagnards, et qui trouva son apothéose sanglante dans l'exécution de vingt d'entre eux le 31 octobre 1793 Place de la Révolution à Paris après un procès que Chauveau-Lagarde, le défenseur de Vergniaud, qualifia de « monstrueuse iniquité ».

Dans le chapitre « La Convention » de *Quatre-vingt-treize*, Victor Hugo fait de cet affrontement un tableau épique qui sert plus la légende que l'histoire, mais dont le maniérisme correspond bien à l'approche classique de l'historiographie révolutionnaire:

« Qui voyait l'assemblée ne songeait plus à la salle. Qui voyait le drame ne pensait plus au théâtre. Rien de plus difforme et de plus sublime. Un tas de héros, un troupeau de lâches. Des fauves sur une montagne, des reptiles dans un marais. Là fourmillaient, se coudoyaient, se provoquaient, se menaçaient, luttaient et vivaient tous ces combattants qui sont aujourd'hui des fantômes. Dénombrement titanesque. À droite, la Gironde, légion de penseurs; à gauche, la Montagne, groupe d'athlètes... Au-dessous se courbaient l'épouvante, qui peut être noble, et la peur, qui est basse. Sous les passions, sous les héroïsmes, sous les dévouements, sous les rages, la morne cohue des anonymes. Les bas-fonds de l'assemblée s'appelaient la Plaine. Il y avait là tout ce qui flotte; les hommes qui doutent, qui hésitent, qui reculent, qui ajournent, qui épient, chacun craignant quelqu'un. La Montagne, c'était une élite; la Gironde c'était une élite; la Plaine, c'était la foule... ».

Par-delà les divergences que dictent la passion politique ou les préjugés idéologiques, toute la narration révolutionnaire s'articule, depuis l'origine, sur la matrice de cette rivalité entre deux pôles antagoniques, dont certains Montagnards donneront dans leurs Mémoires la première architecture^[8].

Dès la Restauration, Mignet et Thiers^[9] figent ce récit dans une structure narrative qui se perpétuera aussi bien dans la littérature avec Nodier, Lamartine, Hugo et Dumas, que dans l'histoire avec Buchez et Roux, Michelet, Blanc, Quinet, Taine, Sorel, Jaurès, Aulard, Mathiez, Lefebvre et Soboul^[10].

Depuis deux siècles, le récit révolutionnaire campe ainsi dans une unanimité scénarique. « Girondins » d'un côté, « Montagnards » de l'autre, séparés au centre par la « Plaine » ou le « Marais ».

À droite, la « légion de penseurs » : Gensonné, Guadet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Brissot, Barbaroux, Isnard, Pétion, Buzot, Condorcet, Vergniaud; à gauche, la Montagne, le « groupe d'athlètes » : Robespierre, Marat, Danton, Saint-Just, Billaud-Varenne, Fouché, Amar, Collot d'Herbois, Carnot.

8. *Mémoires* de R. LEVASSEUR (DE LA SARTHE), Paris, Levassesseur, 1829.

9. François MIGNET, *Histoire de la Révolution française*, Paris, F. Didot, 1824; Alphonse THIERS, *Histoire de la Révolution française*, 10 vol., 1823-1827.

10. Philippe BUCHEZ et P.C. ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française, ou Journal des assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815*, Paris, Paulin, 1834-1838; Alphonse de LAMARTINE, *Histoire des Girondins*, Furne & Cie et Coquebert, 8 tomes, 1847-1848; Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Chameroit, 7 vol., 1847-1853; Louis BLANC, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Langlois et Leclercq, 12 vol., 1847-1862; Edgar QUINET, *La Révolution*, Paris, Lacroix, 2 vol., 1865; Hippolyte TAINE, *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Hachette, 1875-1893; Albert SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, 8 vol., 1885-1904; Jean JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française*, 1900-1904; Alphonse AULARD, *Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la République, 1789-1804*, Paris, A. Colin, 1901; Ernest LAVISSE, *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution française jusqu'à la Paix de 1919* [Révolution: t I et II], Paris, Hachette, 1920; Albert MATHIEZ, *La Révolution française*, Paris, A. Colin, 1922; Georges LEFEBVRE, *La Révolution française*, Paris, Alcan, 1930; Albert SOBOUL, *La Révolution française*, Éditions sociales, 1948.



Jean-Honoré Fragonard, Boissy d'Anglas salue la tête de Féraud le 1^{er} prairial, An III (20 mai 1795)

À droite, les discours : à gauche, l'action ; à droite, les légistes : à gauche, les guerriers ; à droite, le talent : à gauche, le calcul.

Les rôles sont distribués ; les acteurs, recensés ; les camps, structurés et délimités.
L'histoire est écrite.

Deux siècles d'historiographie ne sont pas parvenus à élucider l'identité de ces « Girondins », dont la chute fut aussi vertigineuse que leur ascension avait été fulgurante.

« Dégout de la multitude et répugnance pour les moyens violents » dit Mignet ; « jeunesse aimable et généreuse » pour Michelet ; « jeunes avides de gloire plus que de conquêtes », « élégants, brillants de génie », « couronnés de fleurs », « populaires aussitôt que connus » écrit Quinet ; « héros d'une tragédie où le meut une main inconnue qui a d'avance tracé leurs rôles » pour Sorel qui parle encore « du merveilleux succès de leurs débuts, de la rapidité de leur disgrâce, de la profondeur de leur chute ».

Tous les historiens ont, à leur manière, participé à la construction du stéréotype de ce « parti », dont Louis Blanc écrit qu'il fut « le plus illustre et le plus vain, le plus attractif et le plus infortuné, le plus à blâmer et à plaindre, qui soit jamais passé sur la scène du monde »^[11].

11. Louis BLANC, précité, tome VI, p. 155.

C'est Michelet qui, le premier, s'interroge sur son identité.

« La Gironde nommée je ne sais pourquoi la Gironde », écrit-il dès 1850, avant d'observer qu'elle « comprenait tout élément, toute province, toute opinion. Il n'y avait que trois hommes de Bordeaux ; les autres n'étaient même pas tous méridionaux ; à côté des Provençaux, des Languedociens, il y avait des Parisiens, des Normands, des Lyonnais, des Genevois »^[12].

La question se trouve ainsi très tôt posée de la nature du « parti girondin », de sa consistance, de sa politique, de ses opinions. Question obsédante dont, comme la pierre de Sisyphe, les réponses retombent dans une fosse de contradictions et d'incohérences à l'instant même où leurs auteurs pensaient atteindre la solution.

Plus de deux siècles après, le « parti girondin » conserve son énigme. Notion sans contenu, ensemble sans contours, territoire sans frontières, « nébuleuse »^[13] plus que planète, « archipel »^[14] plus que continent, où les historiens s'égarèrent comme des navigateurs à la recherche d'un monde fantôme.

Dans l'article qu'elle leur consacre dans le *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Mona Ozouf fait d'emblée le constat que « les Girondins ont eu un baptême tardif » et que, « dans le lexique révolutionnaire, il y eut une Montagne bien avant qu'il y ait une Gironde »^[15].

Les « Girondins » ne s'installent dans l'histoire révolutionnaire sous ce patronyme qu'à titre posthume, bien après la disparition de ceux qu'il désigne, qui jamais ne le revendiquèrent et dont on ne trouve nulle trace dans les Mémoires qu'ils ont légués^[16].

Les Montagnards et les Jacobins n'utilisent pas le vocable, recourant à l'amalgame d'autres éponymes (« *Brissotins* », « *Rolandins* » ou « *Buzotins* »), ou d'autres appellations (« *modérés* », « *mandataires infidèles* », « *appelants* », « *fédéralistes* », « *Homme d'État* »)^[17].

Ni Robespierre, ni Marat, ni Danton, ni Hébert n'utilisent le terme qui n'apparaît pas plus dans les décrets d'arrestation ou d'accusation de juin, juillet et octobre 1793.

12. Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, précité.

13. Mona OZOUF, « Girondins », in (dir. F. FURET et M. OZOUF) *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 376.

14. Pedro. J. RAMIREZ, *Le Coup d'État. Robespierre, Danton et Marat contre la démocratie*, Vendémiaire, 2014, p. 845

15. Mona OZOUF, « Girondins », précité.

16. *Mémoires inédits de Pétion et mémoires de Buzot & de Barbaroux, accompagnés de notes inédites de Buzot et de nombreux documents inédits sur Barbaroux, Buzot, Brissot, etc. Précédés d'une introduction par C.A. Dauban*, Paris, Henri Plon, 1866.

17. Quelques exceptions qui n'infirment pas la règle : Desfieux, le Montagnard, ennemi personnel de Vergniaud qui a dénoncé ses escroqueries, en mars 1793 demande à la Convention que « les Girondins soient reconduits dans leurs départements » ; Marat, en mai 1793, dénonce les « complots formés par les Brissotins, les Girondins, les Rolandins, les Buzotins, les Pétionistes ».

Saint-Just l'ignore dans le rapport du 8 juillet qu'il lit à la Convention contre la « faction mystérieuse et politique », de même que Billaud-Varenne dans la philippique qu'il lance à la même tribune une semaine plus tard contre ceux qu'il appelle les « hommes pervers ».

Seule exception, le rapport Amar du 3 octobre, qui servira d'acte d'accusation au procès des vingt et un condamnés du 31 octobre 1793 et qui le premier mentionne la « faction girondine ».

L'expression passe comme une comète dans le ciel révolutionnaire pour ne plus reparaitre.

Elle n'éclaire déjà plus le procès des vingt-et-un qui s'ouvre le 23 octobre devant le tribunal révolutionnaire de Paris sous l'intitulé « procès de Brissot et ses complices » et non « le procès des Girondins » comme les historiens s'accorderont jusqu'à maintenant à le nommer. Pendant les débats, aucun des témoins, tous à charge contre les accusés, tous acharnés à leur perte, ne parlera de « Gironde ».

Au cours du mouvement de réhabilitation, l'épithète est ignorée de tous les orateurs et seul Gossec en orne le titre de son hymne « Aux mânes de la Gironde », sans que cette fantaisie de musicien ne recouvre une quelconque réalité.

Les termes « Girondins » ou « Gironde » n'émergent que plus tard sous la plume de Mercier (*Le Nouveau Paris*, 1798), puis de Paganel, (*Essai historique et critique de la Révolution française*, 1810).

L'historiographie du XIX^e en fait la dénomination usuelle et celle du XX^e l'installe dans l'arche de la terminologie révolutionnaire.

Le nom « Gironde » qui, sous la Révolution, ne désigne que la délégation des députés de ce département, a été nationalisé par la littérature et l'historiographie pour nommer un groupe révolutionnaire.

« On les appela Brissotins et, surtout, depuis Lamartine, nous les appelons Girondins » écrit Lefebvre.

Aulard le formule encore plus nettement :

« Ce sont les historiens, plus encore que les contemporains, qui ont désigné les amis de Brissot, de Vergniaud, de M^{me} Roland, de Buzot sous le nom collectif : *la Gironde*. ».

Nom posthume, donc, dont l'inscription dans les registres de l'état civil révolutionnaire dépasse la simple commodité d'écriture, mais affecte l'histoire elle-même en poussant sur le devant de sa scène tumultueuse un groupe inventé de toutes pièces.

En vain cherche-t-on à en recenser les membres.

Étaient-ils vingt, cinquante, cent, cent cinquante ?

Étaient-ce les vingt-deux dénoncés par les sections des Quatre saisons et du Bon-Conseil au moment de la grande conjuration de mars contre la Convention, puis par 35 des 48 sections de Paris au mois d'avril suivant ?

Étaient-ce les trente qui figurent sur la liste des « conspirateurs de la Convention » dont, le 30 mai, le Comité central révolutionnaire de l'Évêché qui prépara le coup d'État contre l'Assemblée du 2 juin, disait qu'il « fallait s'assurer » ?

Étaient-ce les vingt-quatre de la liste apportée le 1^{er} juin au soir à la tribune de la Convention par Hassenfratz, l'adjoint au maire de Paris ?

Étaient-ce les trente-et-un du décret du 2 juin ? Étaient-ce les soixante-quinze qui protestent dans les jours qui suivent ? Étaient-ce les vingt-neuf du décret du 28 juillet ? Étaient-ce les cent quarante-cinq du décret du 3 octobre ?

Les listes s'allongent ou se réduisent, elles ne cessent de varier d'une pétition à l'autre, d'une séance à l'autre, où Marat triomphant biffe un nom, en rajoute un autre au fil de son humeur ou des circonstances.

Entre le 15 avril et le 2 juin, seuls quatorze noms figureront invariablement sur les listes successives dressées par les sections de la Commune et les Jacobins. C'est le « bataillon sacré »^[18] dont un seul, Lanjuinais, survécut.

Pas plus qu'il ne se dénombre, le « parti girondin » ne se distingue.

Les historiens se sont efforcés de rechercher avec plus ou moins de pertinence les caractéristiques.

Toutes les explications ont été données, toutes les interprétations avancées.

Leurs manières, leur style, leurs origines, leurs fortunes, leurs intérêts, leur philosophie, leurs convictions ont servi de critères sans jamais livrer la clé d'une appartenance commune à un groupe déterminé.

Le temps manque pour évoquer les contradictions et les divergences qui minent ces constructions comme les vices cachés d'un immeuble.

Le temps manque pour évoquer les disputes sur la question religieuse entre Ducos, Gensonné, Isnard, Gorsas, Fauchet et Condorcet ; sur la constitution entre Pétion, qui penche pour la démocratie directe, et Brissot, qui opte pour la représentative ; sur la force départementale que veut Guadet et que refuse Vergniaud.

Le temps manque pour évoquer la pluralité des votes lors des scrutins nominaux au procès du roi en janvier 1793, pour la mise en accusation de Marat en avril suivant et le rétablissement de la Commission des douze fin mai.

Ces divisions, dont le temps manque pour faire l'inventaire, n'étaient pas le produit d'une « criminelle intelligence » pour dissimuler une concertation profonde comme le prétendait Robespierre qui prêtait aux autres le machiavélisme dont il était capable.

Elles étaient l'expression de la diversité même.

18. Claude PERROUD, *La proscription des Girondins, 1793-1795*, Toulouse, E. Privat et Paris, F. Alcan, 1917.

Le temps manque, encore, pour réfuter les accusations recensées par Vergniaud dans ces notes, de « royalisme », de « fédéralisme », « d'incitation à la guerre civile », de « provocation à la guerre étrangère » et de « constitution d'une faction », dont les Montagnards cherchèrent à faire le ciment de ce groupe factice et la matière de la « conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français » dont il fit l'arme politique de son élimination.

Si la quête des historiens a échoué, c'est parce le « parti girondin » n'exista jamais.

Le mérite revient à l'historien canadien Michael J. Sydenham d'avoir en 1961 entrepris de casser la glace du bloc historiographique et émis l'idée que la « faction girondine » du rapport d'Amar ne fut qu'un « mythe politique », une fiction fabriquée par une machinerie organisée pour masquer l'affrontement réel entre, non pas la Montagne et la « Gironde », mais, plus fondamentalement, plus essentiellement, entre la Montagne et la Convention^[19].

Le fondateur de la publication en ligne *El Español*, Pedro Jota Ramirez, dans son ouvrage *Le coup d'État* a reconstitué jour par jour les étapes de ces premiers mois de l'année 1793 où s'accomplit la marche implacable au pouvoir d'État du triumvirat formé par Robespierre, Danton et Marat, et expliqué comment pour y parvenir ils « désignèrent un bouc émissaire collectif et fictif des maux de la République naissante » et « s'en servirent d'alibi ».

La lutte, dont la Convention devient le théâtre dans cette terrible séquence, n'est pas le « combat titanesque » dont parle Hugo, entre deux partis de force équivalente et de nature identique, poursuivant les mêmes buts par les mêmes moyens.

Il n'est pas plus une lutte de classes sur le modèle de *La Guerre civile en France* de Marx dont toute une école, emmenée par Mathiez et Soboul, fait une pâle imitation.

Il n'est pas un affrontement entre les partisans de la « révolution bourgeoise » et les partisans de la « révolution démocratique ».

Il n'est pas une querelle entre membres d'une même famille égarés par la passion politique.

Il n'est pas l'opposition entre « les deux faces d'une même pièce », comme voudrait le croire Quinet.

Ce combat dresse les hommes qui veulent la liberté par la liberté contre des hommes qui veulent la liberté par la violence, les hommes qui croient que l'ordre protège les citoyens et les hommes qui prétendent qu'il les asservit.

Il oppose les hommes qui croient à la force du droit aux hommes qui croient au droit de la force, les hommes qui tablent sur la loi et les hommes qui misent sur la rue, les hommes qui fondent la légitimité sur le libre suffrage de tous et les hommes qui la basent sur la volonté tyrannique de quelques-uns.

19. Michael J. SYDENHAM, *The Girondins*, Londres, Athlone Press, 1961.



Bordeaux, esplanade des Quinconces: la colonne aux Girondins

Il oppose une majorité des représentants de la nation qui veut donner à la France une constitution qui consacrera le triomphe de la Révolution dans l'ordre politique et la paix civile et, comme la dénonce Vergniaud, une « minorité ambitieuse de pouvoir, de domination, de places et d'argent qui veut fonder sa puissance au milieu des désordres de l'anarchie ».

Ceux qui furent enrôlés dans cette faction imaginaire ne s'y reconnurent jamais.

Ils ne se plièrent jamais à aucune discipline. Ils ne s'accordèrent jamais sur aucun programme. Ils n'obéirent jamais à un chef. Ils ne suivirent jamais de stratégie commune. Ils ne tolérèrent jamais la moindre influence. Ils n'élaborèrent jamais ensemble aucun plan. Ils ne suivirent jamais de consignes.

Rien ne leur était plus étranger que l'appartenance à un groupe, rien ne leur était plus contraire que l'adhésion à un parti.

En vain leurs ennemis cherchèrent-ils à leur imputer une entente souterraine, un accord occulte, des conciliabules clandestins, des concertations nocturnes, dans la fréquentation par certains d'entre eux, qui ne s'en cachaient d'ailleurs pas, du salon de Manon Roland ou de l'appartement de Valazé.

« Il n'existe ni parti ni chef » répond Brissot aux accusations de Robespierre passé maître dans l'art d'accuser ses adversaires de fomenter contre lui les crimes qu'il préparait contre eux.

Dans la *Lettre à tous les républicains de France* qu'il divulgue en octobre 1792 après son éviction des Jacobins, le même Brissot proteste contre l'accusation « d'avoir un parti » et d'être attaché à la « faction de la Gironde ».

Même réfutation dans les notes que Vergniaud avait préparées pour sa défense où il rejette l'accusation d'avoir « été d'une faction », ainsi que l'existence d'une quelconque « coalition d'opinions »^[20].

Saint-Just lui-même, dont la nuance n'est pas la disposition naturelle, ne croyait pas à cette faction quand dans son rapport à la Convention il disait de ceux qu'il accusait « qu'ils marchaient plutôt ensemble que d'intelligence ».

Ce n'est pas, contrairement à ce que Soboul écrit, la Montagne qui s'est peu à peu définie par opposition à la Gironde, c'est la Gironde qui a été créée par la Montagne et les Jacobins pour parer leurs funestes desseins des intentions les plus pures.

C'est l'attentat qui se trame contre la souveraineté nationale à travers leurs personnes, qui rassemble les conventionnels « Girondins ».

C'est l'horreur provoquée par les massacres de septembre où surgissent les « passions cannibales », qui les regroupe.

C'est la persécution qui les fédère et la meute lancée à leurs trousses qui les agrège dans la « chasse à courre » que Desmoulins leur avait promis en service commandé dans un affreux pamphlet.

C'est la proscription qui les frappe, qui leur donne leur dimension et leur confère un statut.

Ce sont les accusations et les calomnies dont ils furent accablés qui les soudent.

Aucune « main inconnue ne les meut ». Ce sont leurs persécuteurs qui, au grand jour, à visage découvert, les façonnent.

Le « complot liberticide », dont Marat les accuse en mai 1793 et qu'il fomenta lui-même, n'est en définitive rien d'autre qu'une résistance de la liberté à l'avènement d'une nouvelle tyrannie.

À l'aurore du parlementarisme, paraît déjà le crépuscule de la démocratie.

Le « bloc » de la Révolution se brise; son héritage se dilapide. C'est le moment où elle s'enfonce dans les ténèbres de la Terreur, l'instant crucial où se joue la scène inaugurale des grands despotismes modernes.

20. Charles VATEL, *Vergniaud: manuscrits, lettres, et papiers*, Paris, Dumoulin, 1873, vol. 2, p. 254.